

Compagnie minière IOC / Chemin de fer QNS&L
 1, rue Retty
 Sept-Îles (Québec)
 G4R 3C7
 T 418 968-7400
 F 418 968-7441



Sept-Îles, le 29 mars 2018

Mme Mélissa Gagnon, directrice
 Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels
 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
 675, boul. René-Lévesque Est, 6^{ième} étage,
 Québec, (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'analyse selon l'article 31.7.1 de la nouvelle loi au lieu de l'article 31.6 de l'ancienne loi.

Demande de décret pour la soustraction d'un projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement – Stabilisation de segments de berge de la rivière Nipissis aux points milliaires 36 et 52 du chemin de fer QNS&L.

Madame Gagnon,

Nous vous adressons par la présente une requête afin que notre demande de soustraction d'un projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement transmise le 9 mars dernier soit analysée en conformité à l'article 31.7.1 de la nouvelle loi entrée en vigueur le 23 mars 2018 au lieu de l'article 31.6 de l'ancienne loi.

Espérant le tout satisfaisant, veuillez agréer, Madame Gagnon, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nelson Da Rosa, ing.
 Conseiller principal Environnement